

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Votation cantonale du 23 septembre sur le RER

L'OFROU confirme que le financement et la réalisation du RER et de la H20 ne sont pas liés

Contrairement à ce qu'ont affirmé certains opposants au projet du RER dans le cadre de la campagne sur la votation cantonale du 23 septembre prochain, l'OFROU confirme que la réalisation du RER-TransRUN n'a pas de lien avec celle, aussi bien temporelle que financière, des contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Dans le cadre de la campagne sur la votation cantonale du 23 septembre prochain sur le RER neuchâtelois, certains opposants accréditent l'idée qu'il existerait un lien entre le financement du RER et celui du contournement routier de La Chaux-de-Fonds et du Locle (H20) et que dès lors, accepter le RER, mettrait en péril la réalisation de la H20.

Désireux de clarifier définitivement cet aspect du dossier, les services de l'Etat ont contacté l'Office fédéral des routes (OFROU) qui a clairement confirmé qu'il n'existe aucun lien entre le financement du RER et celui de la H20. Plus précisément, la réponse de l'OFROU souligne en substance les points suivants :

- 1) L'adaptation de l'arrêté sur le réseau des routes nationales a été approuvée par le Conseil national le 31 mai dernier. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer le 20 septembre prochain. Cette adaptation prévoit le transfert à la Confédération de près de 400 km de routes cantonales. Parmi celles-ci figure la H20 (Le Locle – Chaux-de-Fonds – Neuchâtel). La Confédération sera donc propriétaire de cette route, déchargeant le canton des tâches d'entretien et d'exploitation de la route existante.
- 2) L'adaptation de l'arrêté sur le réseau des routes nationales prévoit en outre que la Confédération reprenne les projets cantonaux exécutoires au moment de son entrée en vigueur. Les projets de contournement du Locle et de La Chaux-de-Fonds étant désormais exécutoires, ils seront donc repris et construits par la Confédération.
- 3) Le financement de ces contournements sera assuré par le financement spécial pour la circulation routière. Ce financement est indépendant de celui de la contribution de la Confédération au projet RER-TransRUN qui provient pour sa part du fonds d'infrastructure.
- 4) La réalisation du RER-TransRUN n'a donc pas de lien avec la réalisation, aussi bien temporelle que financière, des contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél 032 889 67 00.

Pascal Vuilleumier, chef du Service cantonal des transports, tél. 032 889 67 01.

Neuchâtel, le 3 septembre 2012